

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom de l'Acheteur : Commune de Roquebrune-sur-Argens - SIRET : 218 301 075 00014
Roquebrune-sur-Argens – 83520.

Section 2 : Communication

Moyens d'accès aux documents de la consultation :

Lien URL vers les documents de la consultation : <https://ville-roquebrune-argens.e-marchespublics.com>
L'intégralité des documents se trouvent sur le profil d'acheteur.

Nom du contact : Service Commande Publique - Mail : marchespublics@mairie-roquebrune-argens.fr -
Téléphone : 04.94.19.59.13.

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle :

Le pouvoir adjudicateur impose que l'opérateur économique soit inscrit sur un registre professionnel en application de l'article R2142-5 du CCP. Il remet :

- A/ la lettre de candidature (imprimé **DC1** joint au dossier de consultation des entreprises - ou équivalent) à compléter, dater et signer par une personne habilitée. Les documents relatifs aux pouvoirs (**PVS**) de la personne habilitée à engager la société candidate ou chaque membre du groupement doivent être joints au DC1 avec les justificatifs nécessaires (Kbis, délégation(s) de pouvoir, etc.). Le mandataire doit fournir un document d'habilitation par les autres membres du groupement qui précise les conditions de cette habilitation. Les cotraitants n'ont pas à remettre de DC1.
- B/ une déclaration sur l'honneur conforme aux dispositions de l'article R2143-3-1° (cas d'exclusion des marchés publics et obligation d'emploi des travailleurs handicapés) du CCP (DC1). Au titre de cette déclaration, le candidat peut remettre la copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire. S'il n'est pas en redressement judiciaire, il peut spontanément remettre un extrait Kbis ou équivalent de moins de trois mois ;
- C/ les documents et renseignements demandés par le pouvoir adjudicateur pour vérifier l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, la capacité économique et financière et la capacité technique et professionnelle du candidat en application de l'article R2143-3-2° du CCP.

En application de l'article R2142-25 du Code de la commande publique, l'appréciation des capacités d'un groupement d'opérateurs économiques est globale. Il n'est pas exigé que chaque membre du groupement ait la totalité des capacités requises pour exécuter le marché public.

Capacité économique et financière : Fournir une déclaration concernant le **chiffre d'affaires global (CA)** portant sur les trois derniers exercices disponibles. Si pour une raison justifiée (notamment pour les sociétés nouvellement créées), l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié.

Capacités techniques et professionnelles : Fournir **une liste des travaux (REF)** exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Les éléments de preuve relatifs à des travaux exécutés il y a plus de cinq ans seront pris en compte. Ces attestations indiquent la nature, le montant et/ou la surface/volume traités, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 16 mars 2023 à 12 h 00

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : TRAVAUX DE DEBROUSSAILLEMENT

Code(s) CPV :

Objet principal : 77341000-2 : Elagage des arbres
Objet complémentaire : 77211400-6 : Abattage d'arbres
45111220-6 : Travaux de débroussaillage

Type de marché : Services

Description succincte du marché :

LOT 2 : OLD : INTERFACE GARONNETTE / VAL D'ESQUIERES
LOT 3 : OLD : INTERFACE VAL D'ESQUIERES EXTENSION / VAL DU CORSAIRE

Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots et il est possible de soumettre des offres pour tous les lots.

Description

LOT 2 : OLD : INTERFACE GARONNETTE / VAL D'ESQUIERES

Description des prestations : Montant mini : 10 000 € HT – Montant maxi : 40 000 € HT.

Critères d'attribution :

- 1/ La valeur technique (pondération : 60%)
- 2/ Le prix (pondération : 40%)

Valeur totale estimée : Minimum : 10 000 € HT – Maximum : 40 000 € HT

Durée de l'Accord-Cadre :

La durée de validité du marché est la période à l'intérieur de laquelle les bons de commande peuvent être émis. Elle court de la date de notification au 31 décembre 2023.

Reconduction - Modalités ou calendriers des reconductions

Le marché n'est pas reconductible.

LOT 3 : OLD : INTERFACE VAL D'ESQUIERES EXTENSION / VAL DU CORSAIRE

Description des prestations : Montant mini : 10 000 € HT – Montant maxi : 40 000 € HT.

Critères d'attribution :

- 1/ La valeur technique (pondération : 60%)
- 2/ Le prix (pondération : 40%)

Valeur totale estimée : Minimum : 10 000 € HT – Maximum : 40 000 € HT

Durée de l'Accord-Cadre :

La durée de validité du marché est la période à l'intérieur de laquelle les bons de commande peuvent être émis. Elle court de la date de notification au 31 décembre 2023.

Reconduction - Modalités ou calendriers des reconductions

Le marché n'est pas reconductible.

Section 6 : Information complémentaires

***Sélection des candidatures**

En application des articles L2141-1 à L2142-5, R2142-1 et R2143-3 du CCP, sera retenue la candidature qui :

- est recevable au regard des articles R2143-3 à R2144-3 du CCP ;
- présente des capacités techniques et professionnelles et économiques et financières suffisantes ;
- est accompagnée des pièces réclamées au titre de l'article R2143-3 du CCP.

***Remise des offres par voie électronique :**

La consultation de cet avis, le téléchargement du dossier de consultation, et la remise des offres par voie électronique sont accessibles sur le site <https://ville-roquebrune-argens.e-marchespublics.com>. Pour les modalités de remise des offres, se référer aux conditions générales de la plateforme.

***Négociation :** la Commune se réserve le droit de négocier comme il est dit au règlement de la consultation.

***Minimum et maximum annuels :** 10 000 € HT – 40 000 € HT par lot.

***Variantes :** Les variantes sont interdites.

***Modalités de financement et de paiement :** Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire (Mandat administratif) – Délai de paiement : 30 jours calendaires – Avance non prévue – Budget communal.

***Demande de renseignements :** Voir le règlement de la consultation

***Adresse électronique du candidat ou du mandataire du groupement :** Cette adresse pourra être utilisée par le pouvoir adjudicateur pour adresser au candidat, toute demande de complément ou de précision, pour répondre aux questions des candidats, pour porter à sa connaissance d'éventuelles modifications et compléments.

***Délai exécution :** Le délai d'exécution des prestations est fixé dans chaque bon de commande par le service gestionnaire. Démarrage des travaux : 5 jours maximum après réception du bon de commande.

***Allotissement :** La présente procédure ne porte que sur les lots 2 et 3 au titre du débroussaillage de ces zones en 2023. Les lots 1 – 4 et 5 sont en cours d'exécution et seront relancés pour que la Commune soit opérationnelle au 01.01.2024. Les lots 2 et 3 seront également relancés dans le cadre de cette procédure.

Procédures de recours

Instance chargée des procédures de recours et Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Toulon - 5, Rue Racine - 83000 Toulon et Greffe du Tribunal (même adresse)

Date d'envoi du présent avis

17 février 2023

Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint,
Délégué aux marchés publics,
Yoann GNERUCCI